

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 15 décembre 2009, à 19 h à l'édifice municipal.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Présidée par le maire, Stephen Harris

**Sont présents:**

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)  
François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)  
Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)  
Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)  
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)  
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

**Sont aussi présents:**

Richard Parent, directeur général adjoint

La séance débute à 19h05.

Trois (3) contribuables dans la salle.

**ORDRE DU JOUR  
SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE  
2009**

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions – Budget
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Discours du maire sur le budget 2010
5. Présentation et adoption du budget 2010
6. Publication – Budget 2010
7. Adoption du règlement numéro 362-09 modifiant et abrogeant les règlements numéros 346-08 et 349-09 établissant les taux et la tarification des différents services pour l'année 2010
8. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Selon l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette session, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal.

3. **2009-MC-R528 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session spéciale du conseil du 15 décembre 2009 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. **DISCOURS DU MAIRE SUR LE BUDGET 2010.**

5. **2009-MC-R529 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2010**

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2010 et le plan triennal d'immobilisations tels que déposés:

**REVENUS ET CHARGES**

Revenus

Taxes	7 783 719 \$
Paiements tenant lieu de taxes	82 162 \$
Autres revenus de sources locales	964 062 \$
Transferts	582 057 \$

**Total des revenus** **9 412 000 \$**

Charges

Administration générale	1 500 588 \$
Sécurité publique	2 193 773 \$
Transport	2 657 047 \$
Hygiène du milieu	1 248 356 \$
Aménagement, urbanisme et développement	693 080 \$
Loisirs et culture	788 721 \$
Frais de financement	166 685 \$

**9 248 250 \$**

Excédent (déficit) de fonctionnement 163 750 \$

**Conciliation à de fins budgétaires**

Remboursement de la dette	388 149 \$
Activités d'investissements	472 326\$
Affectation de fonds réservés	43 600 \$
Affectation du surplus accumulé	(12 000 \$)
Amortissement des immobilisations	( 728 325 \$)

**Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins budgétaires** **0**

Adoptée à l'unanimité

**6. 2009-MC-R530 PUBLICATION - BUDGET 2010**

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU QU'un extrait du budget 2010 et le plan triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal l'Écho de Cantley et que le document explicatif tel que présenté soit disponible sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Adoptée à l'unanimité

**7. 2009-MC-R531 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09 MODIFIANT ET ABROGEANT LES RÉGLEMENTS NUMÉROS 346-08 ET 349-09 ÉTABLISSANT LES TAUX ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ANNÉE 2010**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif à la tarification abroge les règlements numéros 346-08 et 349-09 relatif à l'établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Règlement relatif à la tarification ont préséance sur toutes autres dispositions de règlements municipaux, politiques municipales ou résolutions municipales à l'effet contraire;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement numéro 362-09 modifiant et abrogeant les règlements numéros 346-08 et 349-09 établissant les taux et la tarification des différents services pour l'année 2010 dont copie est jointe à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8. **2009-MC-R532 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE  
DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil municipal du 15 décembre 2009 soit levée à 19h10.

\_\_\_\_\_  
Stephen Harris  
Maire

\_\_\_\_\_  
Richard Parent  
Directeur général adjoint